



Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260511-20260553-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-05-53

Création d'un comité consultatif relatif à l'évènementiel

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Aline READ, Vincent LAVISSE, Virginie BONIN.

REPRESENTÉS :

Sylvie BIGAY représentée par Sidonie KARM

Caroline QUINET représentée Olivier LEPRETRE

Virginie PRET représentée par Virginie BONIN

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3 Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 0 Alexandre MORIN est désigné secrétaire de séance

Votants : 29

Présents : 26

VU l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt d'associer des élus, des habitants, des représentants associatifs et des personnes qualifiées à la réflexion relative aux événements ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer un comité consultatif chargé d'émettre des avis et propositions sur les questions relatives aux Evénements ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le nombre et de désigner les membres du Comité Evènementiel ;

CONSIDERANT que la présidence doit être attribuée à un membre du Conseil municipal désigné par le Maire,

CONSIDERANT les candidatures de Caroline QUINET, Sidonie JOUBLIN-KARM, Emma PAYOM, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Gahis DELAUNAY, Claire BENAZECH, Virginie PRET (suppléante de monsieur ROUINVY), Aurélie COPPALONI, Alexander EDELHOFF, Hélène HUARD, Chantal JANCEK, Vincent ROUINVY

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 30 avril 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ **DECIDE** d'instituer un Comité consultatif relatif à l'Événementiel chargé d'étudier toute question relative aux domaines susmentionnés et composé de 13 membres ;

2/ **DECIDE** du fonctionnement suivant :

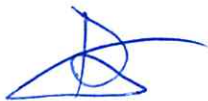
- Le comité consultatif se réunit sur convocation de son président, selon les besoins. Il a un rôle consultatif uniquement et ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel. Ses avis sont portés à la connaissance de la municipalité et, le cas échéant, du conseil municipal.

3/ **DIT** que le comité est créé pour la durée du mandat municipal, sauf suppression ou modification par délibération du conseil municipal.

4/ **DIT** que les membres représentant des organismes ou associations extérieurs sont désignés en cette qualité et peuvent être remplacés à tout moment par un autre représentant dûment mandaté par leur structure d'origine, sans qu'il soit nécessaire de modifier la présente délibération.

5/ **FIXE** comme suit la composition du Comité :

- Président : Caroline QUINET
- Représentants du conseil municipal : Caroline QUINET, Sidonie JOUBLIN-KARM, Emma PAYOM, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Gahis DELAUNAY, Claire BENAZECH, Virginie PRET (suppléante de monsieur ROUINVY)
- Membres extérieurs : Aurélie COPPALONI, Alexander EDELHOFF, Hélène HUARD, Chantal JANCEK, Vincent ROUINVY



Alexandre MORIN

Le secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE

Le Maire